



Traverse du village

Réunion publique d'information et de concertation

Samedi 11 juin 2022 – 9H30 – 12H00

Dans le cadre de la concertation réglementaire et pour faire suite aux Cafés Citoyens qui se sont déroulés les 9 et 16 janvier 2020, la Mairie de Puy Saint Martin a convié les citoyens à participer à une réunion d'information et de concertation sur les aménagements paysagers, le traitement des sols, le mobilier urbain et l'éclairage de la traverse du Village. La partie concernée par la réunion va de la station d'épuration jusqu'à l'auberge et inclut la place de l'Eglise, Mairie, parc Adèle Clément et lotissement, jusqu'au rond-point de la route de Manas. Elle correspond à la première phase de travaux qui devraient débuter en 2022.

40 personnes, dont 11 élus ont participé aux échanges. Si on peut regretter la faible mobilisation des citoyens, merci donc à ceux qui ont fait l'effort d'être présents et d'apporter leur expertise d'usage à la réflexion.

Anthony CELERIEN, le Maire a accueilli les participants en précisant les raisons de la tenue de cette réunion, en lieu et place d'un café citoyen : une équipe est en train de se constituer, mais les impératifs de calendrier nécessitent que le projet, dans ses lignes directrices, soit bouclé fin juin 2022.

Claude COSTECHAREYRE, adjoint en charge de la vie associative et participation citoyenne rappelle la démarche, le positionnement de cette réunion en regard des cafés citoyens. Il résume succinctement les propositions issues des cafés citoyens de 2020 dont l'essentiel est repris dans le projet :

- ❑ L'importance que ce projet s'intègre dans une vision globale du village ;
- ❑ Concernant la circulation : souhait d'un espace partagé, de cohabitation entre la voiture, les modes doux et les piétons, avec la volonté de réduire au mieux la vitesse, avec un sens alterné et des chicanes ;
- ❑ Concernant le stationnement et le projet : maintenir le stationnement place de l'église, un stationnement en épis devant l'école, l'optimisation du parc Zucco – penser aux personnes à mobilité réduite
- ❑ La réinstallation de fontaines (rue des Redis – angle grande rue/rue du Temple et place Fangerac, voire à d'autres emplacements ;
- ❑ Les entrées de villages et les cheminements :
 - ❖ Ralentir la circulation et sécuriser les cheminements en modes doux (gendarmes couchés – chicanes, etc.)
 - ❖ Importance de la végétalisation et d'un traitement de sol agréable pour les piétons et modes doux de déplacements ;
 - ❖ Un souci particulier à apporter à l'entrée de Super U en matière de sécurité
 - ❖ - accord collectif pour le transfert du monument aux morts vers le Champ de Mars

Un premier échange a permis de donner des précisions sur les questions :

- Liées aux modalités pour ralentir la circulation (gendarmes couchés ou pas)
- Sur les aménagements des différents réseaux (assainissement, EDF, Orange, fourreaux pour bornes électriques, ...) doivent être réalisés avant tout aménagement en surface.
- La question du déplacement du monument aux Morts est relancée, car si elle a été décidée lors des précédents cafés citoyens, elle ne fait pas l'unanimité. Si on déplace le monument, peut-être faut-il donner un nouveau nom à la place et pourquoi pas celui de Michel GILES, l'ancien maire, propose un participant.
- Il a été souhaité de faire en sorte que la végétation implantée puisse cacher autant que possible la zone des 3 maisons inachevées après le magasin Gamm Vert
- La question du stationnement qui est un sujet sensible a été évoqué : maintenir, voire augmenter le nombre de places disponibles :
 - Stationnement en épis devant l'école
 - Aménagement du parking ZUCCO
 - Nouveau parking le long du lotissement Sud (de 75 places) opérationnel après l'achèvement des 10 premières maisons du lotissement ;
8 places de parking sont prévues sur la place de l'église ; est-ce bien nécessaire, alors qu'il avait été envisagé d'en faire un lieu piétonnisé ?
- Les aménagements prévus font de la route de Manas l'entrée principale du village pour accéder à la mairie, à l'église, au parc Adèle Clément à matérialiser (sous quelle forme ?), même si le flot de voitures venant de Cléon d'Andran reste important.

Un rappel sur le projet permet de préciser quel est le tronçon qui fait l'objet des échanges de ce jour :



La partie située entre l'entrée Ouest-Cléon d'Andran (dont une partie dépend du département), jusqu'à l'angle de la rue du 19 mars 1962, l'église, la Mairie, le lotissement Sud et la route de Manas

Les points soumis à concertation :

- le traitement des sols ;
- La végétalisation : les arbres et jardinières ludiques
- Les ambiances végétales sur les bords de route et les seuils ;
- Le mobilier urbain - les assises, les abris - les fontaines - les corbeilles
- L'éclairage

1. Le traitement des sols : il n'est nécessaire d'appliquer systématiquement le même traitement à tous les espaces, tout en ayant à l'esprit le coût, le côté pratique en matière d'entretien, l'origine des matériaux ; il ressort des échanges :
 - A l'exception des entrées de village, pas de bitume pour les parties piétons/cycles, pas de sable
 - Préférence pour le béton désactivé avec des parties en dallage, béton coloré pour matérialiser les différents espaces : plutôt des couleurs chaudes ; pas de noir ;
 - Jouer sur les couleurs pour la matérialisation piétons / cycles
 - Revoir l'accès au Super U : giratoire ? Prévoir une porte pour les piétons ;
 - Chicanes avec jardinières (prévoir l'entretien entre commune et particuliers, ...)
 - Si ralentisseurs ou gendarmes couchés à l'entrée du village, attention à la hauteur
 - Ne pas oublier le passage dans le schéma global des remorques, camions poubelles notamment, camping-cars ...

Une attention particulière est à apporter à ce qui est encore la place du poilu, en matière d'usage (lieu de rencontre, de détente, etc.) tant sur le traitement de sols, que la végétalisation et le mobilier urbain. Tout cela renvoie à quel type, style, ambiance de village, voulons nous mettre en valeur et promouvoir. Ce pourrait être un sujet à traiter dans le cadre d'un Café Citoyen ?

2. Végétalisation : arbres et jardinières ludiques : sur ce qui est proposé par le cabinet qui assure la maîtrise d'œuvre du projet, les préférences vont vers : le micocoulier / tilleul. Le frêne est exclu ; l'aulne peut être associé, mais d'autres arbres peuvent être proposés si leurs caractéristiques respectent les conditions de croissance et de biodiversité ; les suggestions et remarques :
 - Favoriser les mélanges d'essences, à croissance moyenne et celles favorisant la biodiversité ; Implanter des arbres fruitiers
 - Privilégier les arbres offrant un ombrage correct ;
 - Pour les arbustes, privilégier les essences « provençales » : olivier, chêne pubescent, ...
 - Difficile de définir l'implantation exacte des arbres notamment autour de la zone de l'école (avec l'idée d'une mini-forêt urbaine à cet endroit qui doit cependant laisser passer le bus scolaire et les camions poubelles)
 - Concernant les jardinières ludiques
 - i. Pas de jardinière trop « minérale »
 - ii. Pas de pavés autobloquants
 - iii. Bords de routes avec une ambiance végétale
 - iv. Attention à ne pas trop artificialiser les sols
 - v. Tenir compte des conditions d'entretien de ces espaces de verdure
 - vi. Dans le village lui-même, appropriation des seuils pour une ambiance végétale ; sollicitation des riverains pour leur entretien
3. Mobilier urbain – Assises : l'important sera d'être vigilant à des choix qui harmonisent les différents éléments de mobilier. Il est noté que les choix proposés sont plus adaptés à un univers urbain qu'à un village, porte d'entrée de la Drôme Provençale :
 - Pas de bancs jugés trop « minéraux » ; l'association bois/métal est préférée avec l'idée de revenir aux bons vieux bancs d'antan
 - Solliciter le CMJ et les interroger sur leurs besoins en matière de mobilier urbain
 - Abribus le long du mur de l'école : bois et métal également, avec protection pour la pluie
 - Poubelles : pas le modèle rouge ; prévoir un couvercle pour le modèle retenu en harmonie avec le reste du mobilier
 - Fontaine à boire : oui après un vote (13 pour, 11 contre, 6 abstentions) ; à positionner au niveau de l'école
 - Arceaux vélos : préférer le modèle bois/acier inox ; voir les emplacements nouveaux en fonction des parcs à vélos déjà existants et des usages ;

4. Éclairage nocturne :

- Veiller à l'harmonie avec les lampadaires existants
- Conserver un style « provençal » de type lanterne
- À équiper en leds désormais, avec une consommation moindre
- L'extinction de l'éclairage public reste en vigueur entre minuit et 6h30

5. Conclusions et remarques générales :

- Veiller à ne pas générer des différences de niveau entre les différentes voies de circulation
- Veiller à garder une identité globale du village avec les idées-clé suivantes : recours à des matériaux et techniques naturels / style provençal marqué / inscription dans la démarche du développement durable
- Prévoir un beau panneau à l'entrée nord du village avec le nom du village en provençal : un projet est prévu en lien avec le département et Montélimar Agglo
- Le projet finalisé sera établi courant sept 2022 (avec la possibilité de modifications mineures) et un chantier de 10 mois prévu pour 2023
- Jusqu'au mois de septembre, chaque citoyen(ne) de PSM a la possibilité de s'exprimer sur les choix faits soit via un cahier situé en Mairie soit par courriel à l'adresse accueil@puysaintmartin.fr ;

Remerciements à l'ensemble des participants ; concernant le tronçon Est et le champ de Mars, une autre phase de concertation est prévue, en lien et en cohérence avec le projet du Parc Adèle Clément

Puy Saint Martin, le 11 juin 2022

Michel Pépin - Claude Costechareyre

Le Conseil Municipal des jeunes s'est réuni le et a consacré ce temps de travail à la question de la traverse du village, dans le même esprit que la réunion publique du 11 juin 2022. Ci-dessous la synthèse des échanges et les propositions du CMJ